

Conseil Municipal du 25 juin 2020

Le vingt-cinq juin deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 juin 2020, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, Mickaël LOINARD, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) :

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Sophie ADAM

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 4b - Présentation d'une demande d'acquisition de matériel /tondeuse KUBOTA
- 5b - DIA au n° 12 Rue des Rosiers
- 15 - Opé 172 / Rue du Fief aux Moines : déclaration de sous-traitance ATPU SAS
- 16 - Opé 172 / Rue du Fief aux Moines : déclaration de sous-traitance CREPEAU SAS
- 17- Legs
- 18 - Adhésion « Groupement de Commande Fournitures Signalétiques ADRESSAGE »
- 19 - Avis sur demande acquisition portion CR le Goth.
- 20 - Lancement d'une consultation pour réalisation d'une croix pour calvaire Courtré
- 21 - Opé 209 - Aménagements du Jardin Public / proposition de création de terrains de boules
- 22 - Occupation du Domaine Public -Redevance ENEDIS pour réseaux électriques/année 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces questions supplémentaires à l'OJ.

Lotissement « Les Roseaux »

1) Situation du projet de phase de travaux 2020 sous maîtrise d'œuvre SARL

ZUBER

DCM 2020-06 25-01

Monsieur le Maire présente en synthèse l'évolution de ce Lotissement (projet débuté en 2009), et des différentes phases de travaux de viabilisation réalisées successivement (2009,2013, et 2016).

Sont remis aux conseillers (pour « porté à connaissance ») :

- Le plan de financement (fév. 2020 / prépa BP 2020), permettant un aperçu pluriannuel de l'évolution des travaux de viabilisation de ce lotissement,
- Le document de situation des ventes de parcelles sur ce lotissement.

Par courrier en date du 15/10/2019, la Commune a sollicité la SARL ZUBER (Maître d'œuvre désigné pour la viabilisation de ce lotissement) pour la programmation d'une phase viabilisation sur l'année 2020.

Une réunion de démarrage des travaux (calage des interventions des différentes entreprises), prévue le 18/03/2020 et annulée (cause COVID 19), est fixée le 1^{er} juillet à 15h30 sur site : programme et calendriers des interventions pour cette nouvelle phase de viabilisation devraient être présentés à l'occasion de cette réunion.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

2) Eclairage public sur le Lotissement « Les Roseaux » : 2ème phase d'aménagement

DCM 2020-06 25-02

La Commune de Vaiges a délégué la compétence « Eclairage Public » au Syndicat départemental Territoire Energie Mayenne (TEM).

Concernant la viabilisation du Lotissement Les Roseaux, les travaux de la 1^{ère} phase d'aménagement d'éclairage public (11 mâts et 11 lanternes) ont été réceptionnés le 18/02/2014.

Pour cette nouvelle phase d'aménagement d'éclairage public, et comme traditionnellement, TEM sollicite, avant le lancement de dossier, un engagement de la Commune sur les conditions de participation financière pour les travaux projetés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire, présentée par TEM, pour la 2^{ème} phase d'aménagement d'éclairage public sur le lotissement « Les Roseaux », dossier référencé EP-12-001-19-19

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le Syndicat Territoire d'Energie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'oeuvre 5% sur total HT	Montant total à charge de la commune
12 000,00 €	9 000,00€	600,00€	9 600,00€

Le Syndicat Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, conformément aux modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT, auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'oeuvre, constituent la participation à la charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le Syndicat Territoire d'Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le Syndicat Territoire d'Energie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Décision :

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

- DECIDE :

-> d'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par le Territoire d'Energie Mayenne ;

-> d'INSCRIRE au compte 605 du Budget Annexe du Lotissement « Les Roseaux », les crédits de dépenses estimées par TEM.

Enregistrée en Préf le 29/06/2020

publiée le 07/07/2020

Domaine communal

3) Présentation d'une demande pour l'acquisition du terrain communal

cadastré AB 100

DCM 2020-06 25-03

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier reçu le 05/06/2020 d'un tiers sollicitant l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AB 100 (1 ha 70 environ);
- présente le plan permettant de visualiser la localisation de cette parcelle ;
- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de vendre, ou non, cette parcelle.

Il est fait observer que la situation de cette parcelle présente certains éléments particuliers :

- passage de la Rivière de La Vaige (domanialité publique) en bordure Nord-Ouest de cette parcelle (*domanialité publique => prendre avis SBeMS*) ;
- projet (en cours avec le Service du Conseil Départemental) de création, le long de La Vaige, d'un chemin de randonnée (suivi d'un classement au PDIPR -Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées- (=> prendre avis Comité Départemental du Tourisme) ;

Décision :

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15
 Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 15

- EMET un avis favorable à cette cession ;

- AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches et les consultations de divers services et organismes (tels que : SBeMS, CD53, règles d'urbanisme, tiers occupant à titre précaire, etc...,) pour le recueil des éléments nécessaires à la délibération relative à l'acceptation, ou non, et dans quelles conditions cette cession pourra être réalisée.

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

4) Cession de matériels communaux

4a) Présentation d'une demande d'acquisition pour la remorque basculante

DCM 2020-06 25-04a

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean-Marie BRECHAUD offrant un montant de 250 € pour l'acquisition d'une remorque basculante (restant à la Commune après la cession de divers matériels à la Cté de Cnes des Coëvrons).

Après recherche sur l'état d'actif de la Commune, cette remorque (datant « de mémoire » du début des années 1990 ne figure plus à l'actif communal.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente de la remorque à M. BRECHAUD Jean-Marie pour un montant de 250 €.*
- précise que cet équipement ne figurant plus à l'actif, un simple certificat du Maire sera joint au titre de recette constatant cette cession ;*
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

4b) Présentation d'une demande d'acquisition pour la tondeuse KUBOTA

DCM 2020-06 25-04b

Monsieur le Maire présente la demande de M. Vincent VILLAIN offrant un montant de 200 € pour l'acquisition de la tondeuse KUBOTA (dernière tondeuse restant à la Commune après la cession de divers matériels à la Cté de Cnes des Coëvrons).

Cette tondeuse est référencée à l'actif sous le n° d'inventaire 215-112.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *accepte la vente de la tondeuse à M. Vincent VILLAIN pour un montant de 200 €.*
- *précise qu'il y a lieu de sortir cet équipement de l'actif des biens de la Commune de Vaiges ;*
- *autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.*

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

Urbanisme**5) Droit de Prémption Urbain****5a) Déclaration d'Intention d'Aliéner au 25 Rue Robert-Glétron**

DCM 2020-06 25-05a

Monsieur le Maire expose :

« Le 05 juin 2020, l'Office notarial WEIL-LEBORGNE-RAULET, Notaires associés à Alençon, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de Mme HUET Ghislaine, concernant un ensemble immobilier sis au n° 25 Rue Robert-Glétron, et cadastré AA 12 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2020-06-02-11 en date du 02 juin 2020, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de prémption sur l'ensemble immobilier présentée.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- *décide de ne pas exercer son droit de prémption.*

Enregistrée en Préf le 29/06/2020

publiée le 07/07/2020

5b) Déclaration d'Intention d'Aliéner au 12 Rue des Rosiers

DCM 2020-06 25-05b

Monsieur le Maire expose :

« Le 05 juin 2020, l'Office notarial GOUX-LAFOUX, Notaires associés à Vaiges et Meslay du Maine, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de M. MAUPOINT Raymond, concernant un ensemble immobilier sis au n° 12 Rue des Rosiers, et cadastré AB 48, 49 et 50 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2020-06-02-11 en date du 02 juin 2020, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présentée.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le 29/06/2020

publiée le 07/07/2020

Travaux des commissions communales

6) Compte-rendu de la Commission VOIRIE du 17/06/2020

Le Compte-rendu de la réunion de cette commission a été transmis à chaque conseiller.

6a) - Cour de la cantine : programme de travaux

DCM 2020-06 25-06a

La Commission propose de faire réaliser les travaux suivants avant la rentrée scolaire de septembre 2020, :

-> pour la limite mitoyenne avec le Lotissement du Marchis

- dépose et repose de la clôture,
- terrassement du talus à la mini-pelle,
- élagage des arbres,
- entourage des arbres avec pavés ou bordures,
- pose de bordures P1 au droit de la clôture,
- mise en place d'un sable ciment à 5%,

-> demande la réalisation de ces travaux par les agents techniques communautaires affectés sur la Commune de Vaiges.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE ces propositions ;**
- **AUTORISE le Maire à lancer toutes démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.**

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

6b) - Travaux de trottoirs Route du Mans (suite aux problèmes de réseaux en sous-sol sur ce programme)

DCM 2020-06 25-06b

La Commission propose :

- 1° - d'**annuler la commande de travaux** de réfection de trottoirs auprès de l'entreprise CHAPRON (les investigations, réalisées en 2019 par l'entreprise pour ces problèmes de réseaux, resteront prises en charge par la Commune) ;
- 2°- de **réintégrer ce programme de travaux** de "trottoirs Route du Mans" sur la future phase de travaux "aménagement du centre Bourg" (dans le cadre de la poursuite de la restructuration urbaine), comme mentionné au plan, validé par la Commission du 17/06/2020, et présentant le projet de périmètre de cette future phase "aménagement du Centre Bourg"
- 3° -de **recontacter l'Agence TECAM** pour mettre à jour les projections de phasages de l'opération de restructuration urbaine ;
- 4°- de **traiter sur consultation simple d'entreprises** les problèmes EU - EPI au niveau de la propriété MORIN -Route du Mans (ces besoins de travaux se situe hors du périmètre validé ci-dessus au 2°).

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces propositions ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer toutes démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

6c) - Opé 172 - Rue du Fief aux Moins /informations

DCM 2020-06 25-06c

- Validation d la couleur de béton désactivé (trottoirs et cheminements piétons divers)
- un véhicule PL stationne sur le parking en bas de la Rue du Fief aux Moines (en face de l'Hôtel du Commerce) : la structure de chaussée n'est compatible ni adaptée pour le stationnement de PL => le chauffeur sera contacté pour qu'il stationne son PL sur un emplacement adapté.

6d) - ZA Route de Chammes : Voie de cheminement piétonnier en bordure de la RD 125

DCM 2020-06 25-06d

La Commission propose :

- 1°- **l'aménagement d'un cheminement piétonnier** entre la sortie de l'Etablissement ROMET (ZA) et l'accès à l'entreprise LÉBOULLENGER située sur la RD 125 (Route de Chammes),
- 2°- **demande la validation de ce projet auprès du Conseil Départemental**, car ce projet longe en partie la RD 125
- 3°- **demande la réalisation de ces travaux par les agents techniques communautaires affectés sur la Commune de Vaiges.**

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ce projet d'aménagement ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer toutes démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

7) Compte -rendu de la Commission SPORTS du 19/06/2020

Le Compte-rendu de la réunion de cette commission a été transmis à chaque conseiller.

7a) - Salle polyvalente

DCM 2020-06 25-07a

La Commission propose :

- 1°- **Projet de création d'un Club House à la salle des Sports** et présente un **plan d'esquisse sommaire de ce projet** (joint en annexe à la présente délibération), et listant la liste des réaménagements nécessaires des locaux de la salle des sports ;
- 2°- de solliciter le **Service d'ingénierie de la Communauté de Communes des Coëvrons** (M. HENRY) pour l'établissement d'un APS (Avant Projet Sommaire) avec descriptif estimatif sommaire pour disposer d'un aperçu de la faisabilité, et de l'enveloppe budgétaire approximative nécessaire pour permettre de rechercher les aides financières possibles, avant de lancer cette opération ;
- 3°- de soumettre, pour avis, ce projet à la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité des ERP ;

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'esquisse sommaire de ce projet d'aménagement ;
- **VALIDE** la demande d'intervention du Service d'Ingénierie de la Cte de Cnes des Coëvrons ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer toutes démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

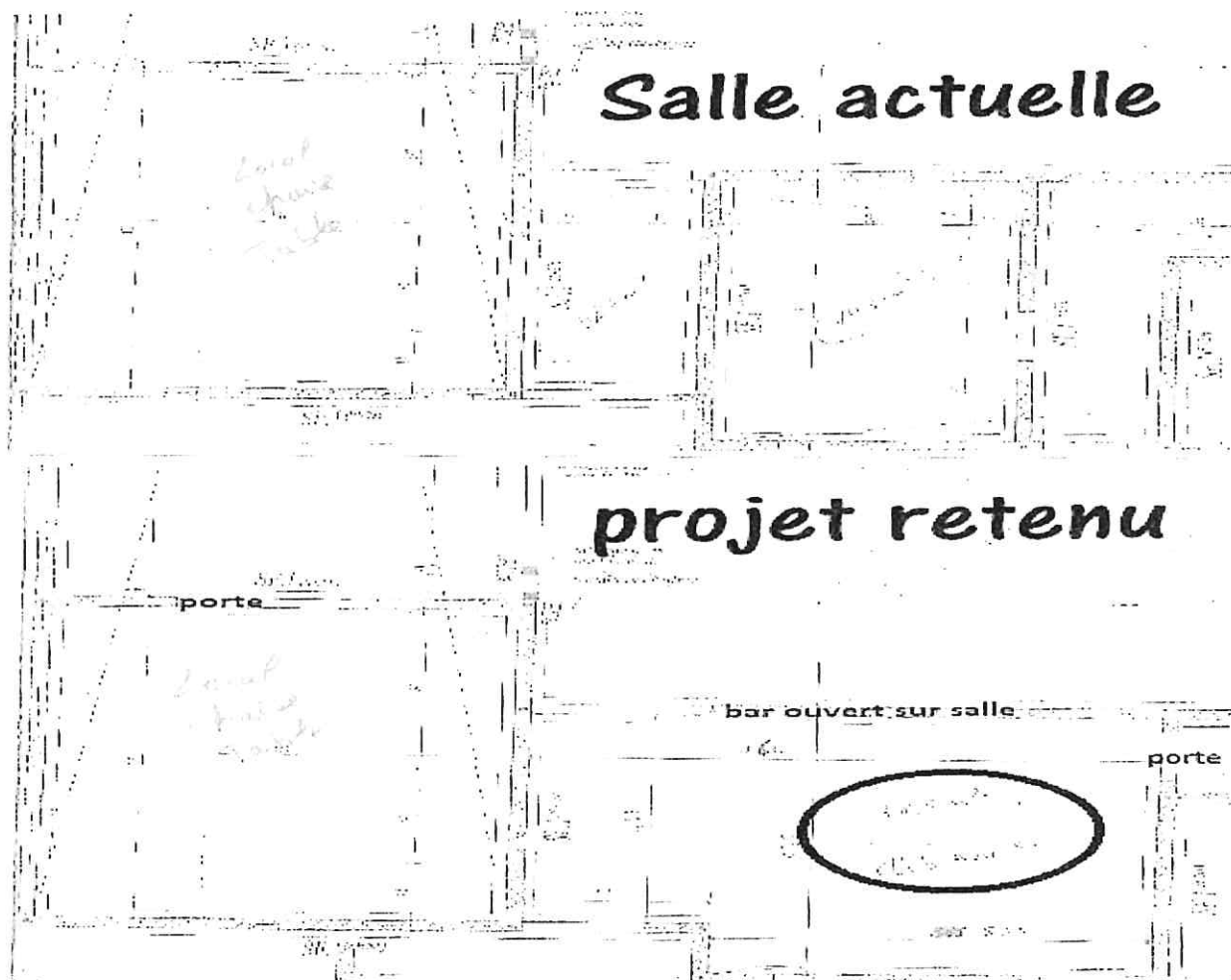
publiée le 07/07/2020

COMPTE RENDU COMMISSION SALLE POLYVALENTE – PARC DES SPORTS DU 19/06/20

Présents : Régis Lefeuvre, Michel Durand, Patrice Judon, Mickael Loinard, Mathilde Adam
Ludovic Perdreau, Pascal Fournier, Isabelle Guillois

Salle Polyvalente :

- Création d'un club house à la place du vestiaire D et du couloir avec ouverture sur la salle
- Faire une demande à Mr. Pascal Henry de la 3C pour une étude de faisabilité
- Création d'une ouverture du local de rangement directement dans la salle
- Changer le système de fermeture du local Tennis de table - Badminton
- Réalisation d'une coupure d'arrivée d'eau dans le vestiaire arbitre
- Réparation des colonnes de douche (bloquée par le calcaire)
- Fermeture de la porte extérieure du couloir défectueuse



7b) - Dégâts des eaux au Club House de Complexe Tribunes-Vestiaires au Parc des Sports

DCM 2020-06 25-07b

Pour information : ce sinistre est en cours d'instruction auprès de la Compagnie d'assurance GROUPAMA, au titre de la garantie "Dommages aux Biens" de la Commune.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

Rue des Tilleuls

8) Projet de rognage de souches de charmes sur trottoirs

DCM 2020-06 25-08

Pour information : devis pour rognage = 371,70 € TTC

Imputation budgétaire => Section de Fonctionnement (entretien de voirie)

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

Commission Communale des Impôts Directs

9) Proposition au Directeur Départemental des Finances Publiques (Services Fiscaux) d'une liste de membres pour cette Commission

DCM 2020-06 25-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure à suivre pour la désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), instituée dans chaque commune.

La nomination des commissaires est prononcée par le Directeur Départemental des Services Fiscaux à partir d'une liste proposée par le Conseil Municipal.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, et présidée par le Maire.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française, ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales ?
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Décision

Pour que ces nominations puissent avoir lieu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, au DDFiP, la liste suivante (24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants) conformément aux conditions de l'article 1650 du CGI (Code Général des Impôts) :

Proposition Commissaires titulaires	Proposition Commissaires suppléants
1- HERRAULT Brigitte (retraîtée commerçante)	1- LEGREE Odile (retraîtée employée)
2- HAVARD Janine (retraîtée agricultrice)	2- LECHAT Monique (retraîtée salariée)
3- GOGUET André (retraité - salarié)	3- ADAM Sophie (adjointe au Maire / Aff scolaires)

4- DUCOIN Julie (adjointe au Maire /aff. Sociales)	4- DURAND Michel (adjoint au Maire / vie associative)
5- MONNIER Solange (retraîtée agricultrice)	5- LOISON Nathalie (agricultrice)
6- RAGOT Alain (retraité agriculteur)	6- LOINARD Paulette (retraîtée employée)
7- MENARD Jeanine (agricultrice - conseillère)	7- LENAIN Marie-Thérèse (retraîtée salariée)
8- BARBIER Raymond (retraité salarié)	8- ABAFFOUR Marc (agriculteur)
9- GARNIER Antoine (agriculteur)	9- LEGRAND Nicole (agricultrice)
10- LEPAGE Colette (retraîtée employée)	10- CHEVALLIER Patrick (retraité salarié)
11- TERRIER Philippe (retraité salarié)	11- BLIN Odette (retraîtée salariée)
12- POTTIER Isabelle (retraîtée agricultrice)	12- BRUNET Christiane (retraîtée salariée)

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

Budgets

10) Admission en Non Valeur

DCM 2020-06 25-10

Monsieur le Maire présente la demande de M. BOISGERAULT, Comptable Trésor Public assignataire des comptes de la Commune de VAIGES, sollicitant l'admission en non-valeurs des recettes suivantes :

Exercice	N° ou Réf du Titre	Montant restant dû	Objet
2018	R-10-21	0,02 €	périscolaire
2015	R-3-66	176,30 €	périscolaire
2015	R-4-68	99,85 €	périscolaire
2015	R-5-67	148,90 €	périscolaire
2015	R-6-66	213,95 €	périscolaire

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes telles que présentées ci-dessus représentant un montant global de 639,02 € ;
- précise que le mandat d'ANV sera imputé à l'article 6541 pour ce montant total

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

11) Décision Modificative Budgétaire

DCM 2020-06 25-11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
62 / 6281	Cotis et adhésions (compl pour adhésion POLLENIZ)		6,00 €
022	dépenses imprévues		- 6,00 €
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP		1 354 735,94 €	1 354 735,94 €

Total section fonctionnement		1 354 735,94 €	1 354 735,94 €
Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
024	/ Cessions d'immobilisations : -> vente tondeuse KUBOTA /200 € -> vente remorq bascul / 250 €	450,00 €	
173 / 2152	Trav compl EUROVIA /devis 11/03/2020		6 000,00 €
208 / 21318	travc ompl LEVEILLE /devis 28/02/2020		360,00 €
156 / 21318	trav compl LEVEILLE /devis 28/02/2020		240,00 €
020	dépenses imprévues		- 6 150,00 €
Total de la présente décision		450,00 €	450,00 €
Pour mémoire BP		1 400 365,79 €	1 400 365,79 €
Total section investissement		1 400 815,79 €	1 400 815,79 €

Enregistrée en Préf le 02/07/2020

publiée le 07/07/2020

12) DGFIP : mise en place du dispositif PAYFIP à compter du 1^{er} juillet 2020 (possibilité pour les usagers des services de la Commune de Vaiges de payer en ligne)

DCM 2020-06 25-12

Monsieur expose les éléments suivants, communiqués par la DGFIP :

Vu le décret n°2018-689 du 1er août 2018 (issu de l'article 75 de la loi de finances rectificatives pour 2017) portant **obligation à toutes les entités publiques de proposer à leurs usagers**, particuliers et entreprises, **un service de paiement en ligne gratuit** pour le recouvrement de leurs ventes de produits, marchandises ou de prestations de service.

Cette obligation s'impose à la Commune de Vaiges à compter du 1^{er} juillet 2020: lorsque les recettes publiques locales annuelles sont k 50 000 euros

Le respect de cette obligation pour les facturations émises par rôles et/ou titres de recette nécessite l'adhésion à la solution « PAYFIP » (ex-TIPI) de la DGFIP, laquelle permet aux usagers de payer leurs avis de sommes à payer par internet, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique.

La mise en place de **PAYFIP en accès simple (paiement par l'utilisateur via le site internet de la DGFIP: www.tipi.budget.gouv.fr)** et les coûts de gestion du module de télé-paiement sont pris en charge par la DGFIP.

Restent à la charge de la Commune des frais de commissions CB au tarif en vigueur si l'utilisateur paie par carte bancaire, et dont les montants actuels sont :

Frais de commissionnement CB "tarif SPL" en vigueur (depuis octobre 2017) :

- Carte bancaire zone euro - Montant 5 à 20 € : 0,03 € par opération + 0,20 % du montant de la transaction
- Carte bancaire zone euro - Montant > à 20 € : 0,05 € par opération + 0,25 % du montant de la transaction
- Carte bancaire hors zone euro - Tous montants : 0,05 € par opération + 0,50 % du montant de la transaction

En cas de paiement de l'utilisateur par prélèvement SEPA unique, cela n'entraîne aucun frais pour la Commune.

Si la Commune souhaite proposer à l'utilisateur un accès PAYFIP plus élaboré et externe au site de la DGFIP (ex: via un portail famille/utilisateur ou le site internet de l'établissement), des développements informatiques peuvent être requis.

La possibilité de paiement en ligne à tout moment, de n'importe quel endroit, et sans frais, constitue pour les usagers un service supplémentaire très apprécié, voire même attendu.

Décision :

Considérant que le dispositif donne également une image de modernité à l'établissement, tout en contribuant à un recouvrement plus efficace et rapide des recettes,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de mettre en place le service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes de la Commune
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents (convention, formulaire d'adhésion,...) permettant la mise en place de ce service de paiement en ligne dans les meilleurs délais et le respect de l'échéance réglementaire s'imposant à la Commune.

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

Question diverses**13) Mayenne Ingénierie : Rapport d'activité 2019**

DCM 2020-06 25-13

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Activités 2017-2018 de Mayenne Ingénierie, Service d'assistance technique aux Collectivités (dans le domaine de la voirie notamment), auquel adhère la Commune de Vaiges.

Ce document est disponible à la consultation en Mairie.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

14) SDIS : Synthèse d'activité 2019 du Centre de Secours de Vaiges

DCM 2020-06 25-14

Monsieur le Maire présente le rapport présentant la synthèse des activités du Centre de Secours de Vaiges sur l'année 2019.

Un exemplaire de cette synthèse d'activités est remis ce jour à chaque conseiller municipal.

Ce document est disponible à la consultation en Mairie.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

Opé 172 -Rue du Fief aux Moines**15) Marchés de travaux EUROVIA : Sous-traitance ATPU**

DCM 2020-06 25-15

L'entreprise EUROVIA, titulaire du marché de travaux pour la restructuration de la Rue du Fief aux Moines, a transmis une demande d'acceptation de sous-traitance en faveur de ATPU, pour des travaux de mise en œuvre de béton désactivé, à réaliser dans le cadre de ce marché, et représentant un montant maximum de 19 295,50 € HT, soit 23 154,60 € TTC.

Décision

Considérant l'acte spécial de déclaration de sous-traitance et les annexes fournies ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - **Accepte** cette sous-traitance ;
 - **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 29/06/2020

publiée le 07/07/2020

16) Marchés de travaux EUROVIA : Sous-traitance CREPEAU

DCM 2020-06 25-16

L'entreprise EUROVIA, titulaire du marché de travaux pour la restructuration de la Rue du Fief aux Moines, a transmis une demande d'acceptation de sous-traitance en faveur de CREPEAU, pour des travaux de signalisation, à réaliser dans le cadre de ce marché, et représentant un montant maximum de 9 231,50 € HT, soit 11 077,80 € TTC.

Décision

Considérant l'acte spécial de déclaration de sous-traitance et les annexes fournies ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Accepte cette sous-traitance ;*
- *Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.*

Enregistrée en Préf le 29/06/2020

publiée le 07/07/2020

17) Legs à la Commune de Vaiges : délibération initiale (ouverture de la procédure -Réf : MONTILLET Marcel)

DCM 2020-06 25-17

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Maître KRIEF, Notaire à Reuil-Malmaison (92500), en charge de la succession de M. Marcel MONTILLET, décédé le 21 mai 2020.

Par testament, M. MONTILLET « *institue pour légataires universelles conjointes, à concurrence de moitié chacune, l'Association des Petits Frères des Pauvres et la Commune de Vaiges* ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour la suite à donner à ce dossier :

- dans un premier temps : donner autorisation au Maire d'agir pour ce dossier ;
- et par la suite : délibérer pour accepter ou renoncer au legs.

Décision

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance des éléments connus à ce jour pour ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *AUTORISE le Maire à lire les actes et à signer les premiers actes de la succession (exemple : inventaire conservatoire de biens, acte de notoriété, etc...) et toutes communications et tous échanges avec le Notaire en charge de ladite succession ;*
- *prend acte de la nécessité de délibérer ultérieurement, pour accepter ou renoncer à ce legs, au vu des éléments d'actif et de passif qui seront communiqués par le Notaire désigné pour la succession.*

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

18) Adhésion au Groupement de commande pour la fourniture de matériels signalétiques (plaques rues et lieux-dits, n° d'immeubles)

DCM 2020-06 25-18

Considérant les besoins similaires des collectivités d'achats de fournitures de « signalétiques ADRESSAGE », Monsieur le Maire présente les modalités mises en œuvre ;

- Recensement des Communes intéressées par cette démarche collective,
- Recensement des besoins de ces collectivités,
- Mise en place d'une convention d'adhésion au Groupement de commande et lancement d'une consultation de prestataires pour ces diverses fournitures.

Les missions ci-dessus sont confiées aux agents désignées "coordinatrices de pôle" sur le territoire des Coëvrons, à l'intention des communes mutualisées, et non mutualisées (suite à décision du Président de la Cté de Cnes des Coëvrons).

Décision :

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de mettre en place des marchés pour de matériels de signalétiques d'adressage ;

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser un groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées et non mutualisées sur le secteur sud des Coëvrons (communes de l'ex-CCEC) intéressées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 15

Abstention : 0

Contre : 0
 Pour : 15
 ->DECIDE :
 - d'ADHERER au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes intéressées pour l'achat de fournitures de signalétiques ;
 - d'INTEGRER ce groupement ;
 -> DIT que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant à l'issue de cette procédure de consultation en groupement de commande ;
 -> AUTORISE LE MAIRE A SIGNER toutes pièces et actes utiles à la présente décision (convention d'adhésion, lancement de procédure de consultation, marchés à intervenir pour le compte de la Commune de Vaiges, etc..).

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

19) Avis sur demande acquisition portion CR le Goth

DCM 2020-06 25-19

Monsieur le Maire présente la demande de MMme DESILLIERE Etienne, demeurant au lieu-dit "Le Goth" à Vaiges, sollicitant :

- l'acquisition d'une portion du Chemin Rural n° 35 dit "Le Goth" (portion du CR se trouvant enclavée dans leur propriété),
- demandant l'autorisation d'installer un portail à l'entrée de leur propriété.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces demandes.

Décision :

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :*

Votants : 15
 Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 15

->DONNE un avis favorable au projet de cession de cette portion de Chemin Rural, au motif qu'aucun riverain ne dispose d'un droit de préemption (du fait de la situation enclavée de la portion de CR à céder aux demandeurs) ;
 ->DONNE un avis favorable à la demande d'installation d'un portail, sous réserve que cet aménagement fasse l'objet d'une Permission de Voirie délivrée par la Communauté de Communes des Coëvrons (car le CR n° 35 "Le Goth" est classé dans les voies de compétence communautaire) ;
 -> DIT que ce dossier de cession sera instruit dans le cadre d'un dossier global regroupant les différentes demandes de ce type, afin de regrouper toutes les formalités et par souci d'économie des coûts induits par ces cessions (frais d'enquête publique notamment, bornage, etc..).

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

20) Lancement d'une consultation pour réalisation d'une croix pour calvaire Courtré

DCM 2020-06 25-20

L'Association qui s'était proposé pour la restauration de la croix en bois du Calvaire de Courtré s'étant désistée, une consultation de prestataires va être lancée sur ce dossier.

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.-

publiée le 07/07/2020

21) Opé 209 - Aménagements du Jardin Public /proposition de création de terrains de boules

DCM 2020-06 25-21

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 19/06/2020 de MMme LEBoulLENGER Cédric proposant la création de 2 terrains de boules dans le Jardin Public dans le cadre du projet de réaménagement de cet espace public.

Décision :

Après délibérations,

Considérant que les réaménagements projetés pour ce Jardin Public visent à en faire un lieu de promenade (cheminements piétonniers) dans un espace calme et harmonieux (restructuration paysagère : arbres vieillissants et espaces verts dégradés),

Considérant le nombres de terrains de boules déjà existants sur le territoire de la Commune,

le Conseil Municipal :

- décide de ne pas donner suite à cette proposition de création de terrains de boules dans le Jardin Public ;*
- tient néanmoins à remercier MMme LEBoulLENGER de leur courrier faisant acte de proposition sur ce projet.*

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf.- publiée le 07/07/2020

22) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dûe pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité /année 2020

DCM 2020-06-25-22

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire du réseau est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité,

Pour 2019, le montant de cette redevance s'élève à :

Paramètres de calcul pour 2020

Population totale (=pop. municipale + pop. comptée à part)	1 180 hab
Formule de calcul applicable pour la commune =PR (Plafond de la Redevance, pour population < 2 000 hab)	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret (= évolution indice ING connu au 01/01/2020 = ING sept 2019 = 116,6)	1,3885
Montant RODP 2020	212 €

Pour mémoire : RODP 2019 = 209 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe le montant de la RODP pour les ouvrages d'électricité à 212 € pour 2020 ;*
- autorise le Maire à encaisser cette recette et signer tout document lié à ce dossier.*

Enregistrée en Préf le 07/07/2020

publiée le 07/07/2020

Décisions du Maire : Portés à connaissance du Conseil Municipal

Compétences déléguées (Réf. article L 2122- 22 du CGCT)	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés <90 000 € HT	18-juin	NERUAL /Bouchons clôture terrain multisports	66,00 €
	12-juin	EUROVIA /Opé 173 -trav compl giratoire	5 976,00 €
	19-mai	GP Confort /répar Appt 2 au 31 Rue Robert-Glétron	235,42 €
Alinéa 5° Contrats de louage	30-mai	Contrat loc Appt 4 au 31 Rue Robert-Glétron	
Alinéa 8° Concessions cimetière	29-mai	Renouvellement concession n°	100,00 €
Alinéa 15° DPU /réponses sur DIA < 76 000 €	25-mai	27 Rue Robert-Glétron	
	11-mars	10 Place du Marché	
	04-mai	10 Rue Robert-Glétron	

Informations diverses :

- Parking Carrefour Express : ouverture du dossier de réfection des peintures.
- Contournement : ELITEL prend en charge la remise en état des enrobés (dégradations lors de travaux sur réseaux sous-terrains).
- Chantiers "Argent de Poche -été 2020" sur Vaiges du 13 au 17/08/2020 (action communautaire).

Célébrations de mariages :

date	heure	union	Officier Etat Civil	Assistant
15/08/2020	15h	HERVES -DUPRE	Sophie ADAM	Mathilde ADAM
Vendredi 28/08/2020	14h30	ROUFOSSE	Régis LEFEUVRE	Isabelle GUILLOIS

Dates à retenir :

- V 10/07/2020 -12h : Délai pour dépôt offres Opé 169 /Couverture préau

Commissions :

date	heure	Commission	Objet
		CAO	Examen offres /Opé 169
V 10/07/2020	18h	Conseil complet	Visite infrastructures et bâtiments communaux

Conseil Municipal

- **Mercredi 22 juillet** à 20h30 (au lieu du jeudi 30 juillet)
- Jeudi 27 août à 20h30
- Jeudi 24 septembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h.

Le Secrétaire de séance,

Sophie ADAM

Le Maire,

Régis LEFEUVRE

